

## Devenez Coopérateur !

### Appel à coopérateurs – Brasserie Basse Énergie

**Aidez-nous à créer une brasserie basse énergie qui respecte la nature !**

Dans le cadre de la création de notre nouvelle brasserie basse énergie, nous lançons un appel à coopérateurs pour nous aider à financer les investissements énergétiques :

- Réseau de chaleur à haut rendement
- Panneaux photovoltaïques et thermiques
- Phytoépuration des eaux usées

**Objectifs : 32.500 EUR**

**Montant récolté au 09/02/2018 : 26.000 EUR**

### Plus de 300 coopérateurs

Lors de la création du projet en 2011, 160 coopérateurs ont pris part à notre belle aventure. Sans leur précieux soutien, la Brasserie de la Lesse n'aurait jamais pu voir le jour.

Aujourd'hui, plus de 300 coopérateurs nous témoignent leur confiance. Grâce à eux, la Brasserie de la Lesse a pu trouver les fonds et l'énergie nécessaires pour mener à bien de nombreux projets.

### Comment devenir coopérateur ?

Vous pouvez devenir coopérateur à tout moment. Le capital de la brasserie est ouvert en permanence. Il vous suffit de remplir le formulaire qui se trouve au bas de ce document et de nous le renvoyer.

Par ailleurs, nous lançons de temps en temps des appels à coopérateurs. Ceux-ci durent le temps du montant à récolter. Tout appel à coopérateurs s'articule autour d'une thématique particulière qui permet aux (nouveaux) coopérateurs de se faire une idée très concrète de l'utilisation que nous faisons des fonds récoltés.

## **Pourquoi devenir coopérateur ?**

En devenant Coopérateur de la Brasserie de la Lesse, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- Chaque année, la Brasserie de la Lesse redistribue 30 % de ses bénéfices à ses coopérateurs, avec un maximum légal annuel de 6 % du capital investi. Attention : nous comptons être en bénéfice à partir de 2018.
- Tous les casiers de bière sont au prix de notre bière la moins chère (Marie Blanche)
- Vous prenez part au projet, en y apportant votre soutien moral, vos idées et vos conseils
- Vous bénéficiez d'une voix lors de l'assemblée générale annuelle
- Mais surtout, vous devenez ambassadeur du projet !

## **Fonctionnement des parts**

La valeur des parts de coopérateurs s'élève à 250 € (deux cent cinquante euros). Ces parts sont des parts de type B. Dans un souci d'être le plus démocratique possible, nous avons opté pour le système « un coopérateur, une voix », quel que soit le nombre de part que possède le coopérateur.

Il existe aussi des parts de type A, d'une même valeur, qui sont détenues par les 5 membres fondateurs du projet. En assemblée générale, toute décision doit être approuvée à la majorité des parts A et B confondues, ainsi qu'à la majorité des parts A. Ce système permet de garantir le maintien de la finalité sociale du projet sur le long terme.

L'assemblée générale se réunit le premier jeudi du mois de juin de chaque année. A partir du moment où la société fait des bénéfices, l'assemblée générale peut décider d'attribuer un dividende aux détenteurs de parts, mais vu qu'il s'agit d'une société à finalité sociale, ce dividende est légalement limité à 6% du capital investi.

## **Souscription de parts**

Les parts sont nominatives et portent un numéro d'ordre. Elles sont inscrites dans un registre des parts de coopérateurs qui est tenu au siège social et qui contient la désignation précise de chaque coopérateur, la date de son admission, et le nombre de parts de coopérateur lui appartenant, ainsi que l'indication des versements effectués.

Si vous souhaitez adhérer à notre projet, nous vous invitons à nous renvoyer le document de souscription dûment complété, daté et signé, et à verser sur le compte BE 18 8601 1279 0265 le montant équivalent au nombre de parts souscrites avec la mention « Souscription Capital Brasserie Coopérative de la Lesse ». Un reçu vous sera envoyé avec le numéro d'ordre de vos ou votre part(s) endéans les 30 jours.

## **Remboursement de parts**

Le remboursement partiel ou total des parts d'un coopérateur ne peut se faire que durant les six premiers mois de l'exercice social (soit du 1er janvier au 30 juin de l'exercice en cours) et moyennant l'accord préalable du conseil d'administration. La valeur des parts ne varie pas au cours du temps. Nous demandons aux coopérateurs de s'engager au minimum pour une durée d'un an lors de la souscription de parts.

## Formulaire de Souscription

### Coordonnées

Nom : Prénom :  
Société :  
Rue : Numéro :  
Code Postal : Localité :  
Courriel : Téléphone :  
Fax : GSM :

### Nombre de parts de 250 € (deux cent cinquante euros) souscrites

En toutes lettres : En chiffres :

### Soit la somme totale de

En toutes lettres : En chiffres :

Versement effectué en date du ... / ... / ...

Date : Signature :

Ce formulaire est à renvoyer à [info@brasserie dela lesse.be](mailto:info@brasserie dela lesse.be) ou à l'adresse suivante :

Brasserie Coopérative de la Lesse

Rue du Treux, 4

5580 Éprave

Le versement est à effectuer au numéro de compte suivant : BE18 8601 1279 0265

**Pour toute information complémentaire** : 084 45 75 25 ou [info@brasserie dela lesse.be](mailto:info@brasserie dela lesse.be)